



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 58257

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur l'autorisation possible de la culture d'OGM, pour certains pays européens. Si le texte disposant ces possibilités est voté par le Parlement européen, n'y a-t-il pas un risque de voir arriver sur le marché français des produits OGM cultivés dans l'espace Schengen ? Il lui demande de l'éclairer sur ce sujet.

## Texte de la réponse

Un projet de directive relative à la mise en culture des organismes génétiquement modifiés (OGM) est en cours d'élaboration au niveau européen. Ce projet a reçu l'accord des États membres lors du conseil environnement du 12 juin 2014, et doit encore faire l'objet de négociations avec le Parlement européen. La France a participé activement aux débats et a œuvré pour un plus grand pouvoir donné aux États membres en matière de mise en culture des OGM tout en améliorant la sécurité juridique des décisions des États qui souhaitent s'opposer à la mise en culture d'un OGM. Ce nouveau dispositif donnera à chaque État membre la possibilité d'interdire, sur toute ou partie de son territoire, la mise en culture d'un OGM autorisé au niveau européen. Cette décision sera fondée sur des critères objectifs prenant en compte le rapport coût/bénéfice de la culture de l'OGM considéré. Ce projet de directive ne modifie pas les conditions de mise sur le marché des OGM autorisés à l'importation, notamment pour l'alimentation animale, qui peuvent déjà circuler librement sur le territoire de l'Union européenne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58257

**Rubrique :** Union européenne

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 juin 2014](#), page 5091

**Réponse publiée au JO le :** [5 août 2014](#), page 6679